

Juillet 2021



Le petit Frazéen

n° 28

B
u
l
l
e
t
i
n
M
u
n
i
c
i
p
a
l



#CetÉté
JeVisite
Frazé

*Alex-Pascal
Florestan*

L'édito du Maire : le temps du changement

Bonjour à toutes et à tous,

Voici revenu le temps des projets, des fêtes et du plaisir de se revoir.

Vous trouverez dans ce bulletin un point rapide sur ce qui a été fait malgré la pandémie, qui a fait prendre beaucoup de retard à beaucoup de projets.

Ainsi la Passerelle, nom de la structure prévue en lieu et place de l'ancienne boulangerie, a-t-elle été reportée d'un an : nous espérons lancer les travaux début 2021, ce sera plutôt 2022.

La fibre optique, que le Département doit nous apporter cette année, arrivera bientôt, avec quelques mois de retard mais a priori ce serait bien pour 2021... Elle nous permettra de nous connecter en très haut débit et renforcera notre attractivité car de nombreux urbains ont découvert pendant ces mois de confinement que la vie par ici était fort agréable. Pour ceux dont l'activité professionnelle permet le télétravail, la fibre sera un atout certain. Pour tous, elle permettra de regarder des films en streaming, de télécharger des fichiers lourds rapidement, de consulter à distance les services de santé... Il est temps que nous puissions bénéficier de tout ce que permet cette technologie en place depuis longtemps dans les grandes villes.

D'ailleurs, on ne peut que se réjouir d'avoir été le premier village d'Eure-et-Loir à recevoir une antenne téléphonique dans le cadre du « New Deal », programme de renforcement des réseaux de téléphonie mobile voulu par le Gouvernement et qui était porté par notre ancien sous-Préfet Cédric Bouet. Certains d'entre vous m'ont confirmé que cette installation leur avait permis de rester connectés ici et de travailler à distance.

Si cet édito parle beaucoup de moyens de se connecter ou de communiquer, c'est parce que ces mois difficiles ont permis de comprendre à quel point la qualité de vie en campagne était précieuse, et que nous devons pouvoir y vivre sans renoncer à accéder à tout ce que permet la technologie.

Le monde change, Frazé aussi !

Brigitte Pistre



Cet été, visitons Frazé !

Tout comme en 2020, nous réitérons cette année le slogan « cet été je visite la France » et sa déclinaison digitale devenue localement #cetétéjevisiteFrazé !

Vous retrouvez donc ce jeu de piste patrimonial consistant à découvrir où se cache l'élément architectural qui orne la couverture de ce numéro. Incitation ludique à de belles promenades dans le bourg ou dans les hameaux... Cherchez où s'est porté l'objectif du photographe.

Bonne promenade et surtout... levez bien les yeux !

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ **Salle des fêtes : réfection d'étanchéité et isolation de la toiture en projet**

Le toit terrasse d'origine montre des faiblesses, provoquant des infiltrations dans la salle des fêtes.

Le Conseil municipal a donc décidé de procéder au remplacement du revêtement du toit terrasse, et de profiter du démontage des acrotères pour réaliser une isolation par l'extérieur et terminer enfin la réfection de la façade arrière.

Pour ce faire une estimation a été réalisée pour un coût de 79 175,88 € HT, soit 95 011,06 € TTC. En vue de ces travaux, une consultation en procédure adaptée sera lancée et des subventions seront sollicitées auprès des partenaires financiers (Conseil départemental, Etat, Territoire énergie, Leader).



➤ **Cimetière : les tarifs revalorisés**

Considérant les travaux à prévoir dans le cimetière lorsque la procédure de relevés des concessions abandonnées ou expirées sera achevée*, le Conseil municipal a décidé de réviser la tarification des concessions, restée inchangée depuis 2014. Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

- prix des concessions et des emplacements des champs d'urne :
 - temporaire de 50 ans : 550 €
 - temporaire de 30 ans : 330 €
- prix de la superposition (pour le 3^{ème} emplacement) : 150 €
- location du caveau provisoire : gratuité pour les 10 premiers jours ouvrables, puis payant 10 € par jour.

** En raison de la pandémie, la durée de cette procédure devrait être prolongée jusqu'au 1^{er} octobre 2021. Pour tous renseignements, contacter le secrétariat de mairie.*

➤ **Aménagement et sécurité du bourg**

Le Conseil municipal souhaite mener une réflexion d'ensemble sur l'aménagement du bourg, avec programmation sur plusieurs années comprenant la réfection des trottoirs, l'aménagement des carrefours et de la Place du Château, l'amélioration de la sécurité... Afin de pouvoir y travailler avec l'aide d'Eure-et-Loir ingénierie, la réalisation d'un état des lieux des réseaux et d'un levé topographique était nécessaire. Cette première étape a été confiée au cabinet de géomètre Philippe Hermand, de La Loupe, pour un coût de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.

La commission en charge de la sécurisation du bourg a commencé à esquisser quelques propositions qu'il convient à présent de soumettre à l'avis de la subdivision du Conseil départemental puisque le bourg est traversé par plusieurs routes relevant de sa compétence.

➤ **Hangar de l'ancien silo : un achat en projet**

Suite à la décision de la Coopérative agricole AXEREAL de vendre l'ancien site d'exploitation et de stockage sis 14 rue du 19 Mars 1962, le Conseil municipal a décidé d'exercer son droit de préemption. En accord avec le locataire de la parcelle de terre jouxtant ce bien, qui lui aussi peut exercer son droit de préemption en tant qu'exploitant agricole, il est envisagé de procéder à la division du bien entre les 2 parties, en faisant réaliser un bornage.

Le projet de la Municipalité porte uniquement sur l'acquisition du hangar situé à l'entrée du site en vue d'y transférer l'atelier technique communal.

➤ Assainissement collectif : un diagnostic en cours et des travaux à venir



Plusieurs phases de travaux ont été menées depuis 2010 sur le réseau d'assainissement collectif et pluvial : rue du 8 Mai 1945, rue des Essarts, rue du Puits, rue des Châtelliers, rue et impasse du 19 Mars 1962.

En dépit de ces différentes interventions, le rapport annuel d'assainissement révèle un pourcentage croissant d'eaux parasites arrivant à la station d'épuration. Cela signifie vraisemblablement que des eaux pluviales se déversent dans le réseau d'eaux usées, perturbent le fonctionnement et le rendement de la station et en provoquent un vieillissement prématuré.

Au regard de cette situation, le Conseil municipal a décidé d'initier un diagnostic approfondi pour localiser les entrées d'eaux

parasites. Ces recherches, menées depuis ce printemps sur les 1,8 km de réseau par l'entreprise BFle de Champhol, mettent en œuvre des tests à la fumée, des inspections télévisées (voir photo) et des campagnes nocturnes. Une fois identifiée l'origine des eaux parasites, des travaux pourront être envisagés par la commune ou proposés aux particuliers concernés pour évacuer ces eaux autrement que par le réseau d'assainissement collectif.

Coût de l'étude : 22 354 € HT, subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, soit 11 177 €.

A noter :

- Par anticipation, le Conseil municipal a décidé de réviser les tarifications datant de 2014 pour contribuer au financement de ces travaux. **Cette modification concerne uniquement les habitations raccordées au tout à l'égout** et s'applique à compter du 1^{er} juillet 2021 : la redevance d'assainissement passe de 1 € / m³ à 1,10 €. La taxe forfaitaire annuelle de raccordement passe de 45 € par abonné à 50 €.
- A compter de 2021, pour les **abonnés non raccordés au tout à l'égout**, la redevance SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ne sera plus appelée sur votre facture d'eau, mais vous recevrez directement une facture de la Communauté de Communes Terres de Perche qui assure ce service.
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux Frazé-Mottereau a décidé de procéder à une **majoration symbolique du tarif de l'eau** à compter du 1^{er} juillet 2021 : 1,63 € le m³ au lieu de 1,61 €. Le tarif annuel de l'abonnement reste à 50 €.

Ces évolutions apparaitront sur la facture de décembre.

➤ Impôts inchangés, commerces et associations soutenues : des budgets 2021 volontairement marqués par l'esprit de solidarité pendant cette période difficile

Comme chaque année, le Conseil municipal a voté en avril dernier les budgets communaux. Ils sont au nombre de 3 :

- Le **budget principal**, qui recense l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'année 2021. Les recettes sont principalement les dotations de l'Etat (DGF), les impôts et taxes (allocations de compensation communautaires, foncier bâti et non bâti - dont les taux ont été votés sans changement) et les recettes provenant des différentes ventes de produits et services (location salle des fêtes, ventes de concessions...). Les dépenses sont les achats de fournitures (électricité, gaz, essence...), les salaires et charges des personnels, l'entretien courant des espaces verts, routes et bâtiments.
- Le **budget « commerce et hébergement »** dans lequel on va trouver tout ce qui concerne d'une part les recettes (loyers) et dépenses liées à l'Etape des Saveurs et aux 5 chambres d'hôtes, et d'autre part toutes les dépenses prévisionnelles liées aux travaux de la Passerelle (voir l'article en page 7 de ce bulletin sur ce sujet) ainsi que les recettes et subventions attendues pour ce projet.
- Le **budget « assainissement »** qui comptabilise les mouvements financiers liés à l'exploitation de la station d'épuration. Ce budget est alimenté en recettes par des dotations et subventions spécifiques et par la participation forfaitaire des foyers frazéens qui bénéficient de cet assainissement collectif. Les dépenses sont celles liées à l'exploitation et l'entretien des réseaux et de la station.

L'ensemble des tableaux comptables de ces 3 budgets est accessible sur demande à la mairie. En voici les extraits principaux, en recettes et en dépenses, pour les parties investissement et fonctionnement de chacun de ces 3 budgets :

| Budget communal | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| Section investissement | Section de fonctionnement |
| Recettes : 394 709 € | Recettes : 798 218 € |
| Dépenses : 394 709 € | Dépenses : 798 218 € |

| Budget annexe « Commerce et hébergement » | |
|--|----------------------------------|
| Section investissement | Section de fonctionnement |
| Recettes : 713 644 € | Recettes : 77 470 € |
| Dépenses : 713 644 € | Dépenses : 77 470 € |

| Budget annexe « Service public d'assainissement » | |
|--|----------------------------------|
| Section investissement | Section de fonctionnement |
| Recettes : 84 086 € | Recettes : 24 790 € |
| Dépenses : 84 086 € | Dépenses : 24 790 € |

Est votée également en début d'année, pour chacun de ces trois grands comptes, la clôture des budgets exécutés l'année précédente, les réalisations n'étant pas toujours équivalentes aux prévisions : ainsi en 2020 nous avons enregistré une baisse très sensible des recettes dans le budget « commerce et hébergement » car nous avons choisi de soutenir le commerce de Frazé, dont nous sommes le propriétaire-bailleur, en votant un report puis une remise des loyers pendant la période de fermeture liée au confinement. En début d'année 2020, nous ne pouvions imaginer que la pandémie nous obligerait à envisager de telles mesures exceptionnelles.

Enfin rappelons :

- que **les taux votés pour les impôts locaux restent identiques aux années précédentes**,
- que le Conseil municipal a tenu à **maintenir également les aides aux associations**, bien qu'aucune manifestation n'ait été organisée en raison des mesures de lutte contre la pandémie. Chaque association frazéenne s'est vue attribuer une subvention de 350 €, et différentes associations locales d'intérêt général reçoivent une aide de la commune. L'ensemble de ces subventions 2021 est récapitulé ici :

| | |
|--|-------|
| Comité des Fêtes de Frazé | 350 € |
| La Gaule Frazéenne (pêche) | 350 € |
| Amicale des Anciens Elèves de Frazé | 350 € |
| Le Trait d'Union de Frazé | 450 € |
| Fraz'art | 350 € |
| Aires du Perche | 350 € |
| Flor'Home 28 | 350 € |
| Coopérative scolaire de Chassant | 350 € |
| APEA (Association des Parents d'Elèves et Amis) Frazé – Chassant - La Croix-du-Perche | 200 € |

| | |
|---|-------|
| Sapeurs-pompiers de Montigny-le-Chartif | 100 € |
| Département : fonds solidarité logement | 60 € |
| Restos du Coeur | 50 € |
| Banque Alimentaire | 50 € |
| Croix Rouge | 50 € |
| Société Protectrice des Animaux | 50 € |
| Secours populaire Châteaudun | 50 € |

➤ **Participation aux frais de cantine hors regroupement : pas plus qu'à Chassant !**

Suite à une demande de la mairie d'Unverre, le Conseil municipal a dû examiner la question de la prise en charge des frais de cantine en 2019/2020 pour deux élèves de Frazé fréquentant cette école où le reste à charge par repas est de 8,78 €. Pour la même période et pour les enfants inscrits à l'école de Chassant (à laquelle Frazé est rattachée), le reste à charge par repas est de 5,51 €.

Par cohérence, le Conseil municipal a décidé de verser à la commune d'Unverre une participation financière à hauteur du coût du reste à charge de Chassant, confirmant ainsi la décision similaire déjà prise pour l'année scolaire 2018/2019.

Les travaux réalisés ou en cours

➤ Abri du cimetière : une toiture réalisée en régie !



La toiture de l'abri situé à l'entrée du cimetière montrait de sérieux signes de vétusté, risquant à terme de mettre cet édifice en péril.

Grâce au savoir-faire de nos employés municipaux, une véritable toiture a été réalisée en régie.

Saluons ici ce remarquable travail mené en majeure partie avec des matériaux de récupération, notamment d'anciennes tuiles de l'église !

➤ Voirie : le Mesnil au programme 2021

Dans le cadre de son programme annuel d'entretien du réseau viaire, la Municipalité a prévu pour 2021 la réfection de la voie communale du Mesnil.

Ces travaux de reprofilage seront réalisés au cours du second semestre grâce à l'appel d'offres groupé de la Communauté de Communes Terres de Perche. La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'Agence Technique Départementale dans le cadre de la convention annuelle.

Coût total : 11 027,68 € HT soit 13 233,22 € TTC, pour lesquels le Conseil municipal sollicite le Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement (30 % du coût HT, soit 3 308,30 €), avec un reste à charge de 7 719,38 € pour la commune.



A propos de voirie, soulignons ici **l'importance du rôle des exploitants agricoles dont la parcelle borde nos routes** : en cas de fortes pluies, c'est la terre qui déboule et l'eau qui inonde les maisons voisines.

Les pratiques agricoles peuvent avoir une réelle influence sur la formation du ruissellement : techniques de travail de la terre, profondeur d'attaque et sens de passage peuvent faciliter ou non les phénomènes d'infiltration, la prise de vitesse et la concentration du ruissellement, les haies qui protégeaient naturellement nos routes de ces débordements n'existant plus par endroits.

Rappelons également l'importance de maintenir la végétation aux abords des vallées agricoles pour assurer la stabilité des berges et des têtes de ponts.

Merci donc aux exploitants de prendre les mesures pour éviter aux riverains de se retrouver inondés, à nos vallées de s'effondrer et à nos routes de devenir des torrents de boue.

► Commerce et hébergement : des améliorations permanentes de l'outil de travail mis à disposition par la commune

Cette année 2021 marque (déjà !) le dixième anniversaire des commerces et hébergements créés par la Municipalité au cœur du bourg de Frazé. Au fil des ans, la commune fait son possible pour améliorer cet outil de travail mis à la disposition de ses locataires, au service des usagers.

Ces derniers mois, le Conseil municipal a poursuivi en ce sens au travers des actions suivantes :

- La cuisine du restaurant L'Etape des Saveurs étant relativement exigüe, il a été décidé de supprimer la cloison qui la séparait de l'ancien local aux poubelles afin d'agrandir la pièce. Ces travaux ont pu être menés par l'entreprise Victor habitat, d'Unverre, pendant la période de fermeture de l'établissement cet hiver.

Coût des travaux : 2 010,53 € HT, soit 2 412,64 € TTC.

- Le lave-vaisselle de la cuisine étant hors service, son remplacement est assuré par l'entreprise Fricom, de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Coût : 3 936 € HT, soit 4 723,20 € TTC.

- Après plusieurs étés caniculaires, afin d'améliorer le confort des locataires des chambres d'hôtes, le Conseil municipal a décidé de doter l'immeuble de pompes à chaleur réversibles. Ces équipements ont été installés au printemps par l'entreprise Richard Berthou, de Coulonges-les-Sablons.

Coût des travaux : 17 863,22 € HT, soit 21 435,88 € TTC.

► La Passerelle : phase 2

« La passerelle » est le nom donné au projet sis dans l'ancienne boulangerie de la rue du 8 Mai 1945.

Après la première tranche de travaux, finie en 2020, qui a permis la consolidation totale de l'édifice, la démolition des parties vétustes, la reprise de la charpente et de la toiture, ainsi que la construction à l'arrière d'un bel espace contemporain, nous allons lancer le chantier de la phase 2.

Le permis de construire est à l'instruction, et a déjà reçu un avis favorable de la part de l'Architecte des Bâtiments de France.

Dès son obtention, nous pourrons lancer la procédure d'appels d'offres et choisir les artisans, sous réserve de la confirmation des subventions.

Rappelons qu'à terme ce bâtiment comportera une partie dédiée à l'accueil du tourisme (espace situé en vitrine), et un espace de travail partagé (« co-working ») avec toutes les connexions et matériels pour télétravailler ou pour se familiariser avec internet, dans un site agréable, le tout étant agrémenté d'un petit jardin.



©Mairie de Frazé / Alban Rousseau



©Mairie de Frazé / Alban Rousseau

Nous espérons lancer ces travaux en 2021 et les terminer l'an prochain, même si le chantier a subi beaucoup de retard en raison de la pandémie.



Des bons d'achat pour soutenir le commerce local !

Lors du Conseil d'administration du 23 mars 2021, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont proposé de **distribuer à chaque foyer de Frazé un bon d'achat de 10 €** à faire valoir auprès de nos commerçants locaux. L'objectif est de favoriser la reprise économique suite à la pandémie de la Covid 19. Le Conseil municipal a confirmé cette décision à l'unanimité.

Chaque foyer frazéen est donc invité à venir retirer ce bon d'achat à la mairie. Valable jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, il sera à faire valoir soit à la **Charcuterie Les Spécialités du Champ de Mars**, soit à **l'Etape des Saveurs** (au restaurant ou à l'épicerie).

137 Frazéens vaccinés par l'intermédiaire de la commune

Début 2021, le centre de vaccination de La Loupe a fait partie des premiers à ouvrir dans le département d'Eure-et-Loir. Les inscriptions, qui y étaient centralisées par la Communauté de Communes Terres de Perche, se faisaient en lien étroit avec les communes invitées à transmettre les listes de personnes volontaires.

Dans un premier temps, tous les Frazéens de plus de 75 ans ont été contactés. La majeure partie d'entre eux a souhaité se faire vacciner. Les personnes éligibles ont ensuite été celles de plus de 70 ans, puis celles de plus de 55 ans, et enfin celles de 50 ans avec pathologie.

Au total, 137 personnes de Frazé ont pu ainsi recevoir leurs injections au centre de vaccination de La Loupe entre le 4 février et le 18 juin 2021.

La vaccination est étendue à tous les adultes sans condition depuis le 31 mai 2021. Désormais, la prise de rendez-vous ne transite plus par les communes mais **se fait directement sur le site www.doctolib.fr**

Depuis le 15 juin, la vaccination est également ouverte aux adolescents de 12 à 18 ans avec l'accord de leurs parents.



Osmose : l'aire de services des Manoirs du Perche s'ouvre au public local



La démarche OSMOSE est un projet de VINCI Autoroutes qui vise à développer et renforcer les liens entre l'autoroute et les territoires traversés qui peuvent souffrir d'un déficit de services, de mobilité et de commerces. Le point d'ancrage de la démarche se concentre sur les aires de services de l'autoroute qui proposent des offres de restauration et d'achat de produits de première nécessité tout en étant ouvertes 24h/24.

Le principe du projet OSMOSE est d'ouvrir ces aires de services sur l'extérieur afin que le territoire traversé entre deux échangeurs bénéficie des avantages de l'autoroute

en termes d'attractivité et de mobilité. Les aires peuvent aussi être un lieu de promotion du territoire et de ses atouts.

La démarche est ainsi mise en œuvre pour une première expérimentation sur l'autoroute A11, sur les aires de services des Manoirs du Perche et de Brou-Dampierre. Ce projet a fait l'objet d'une large concertation auprès des maires et des élus des communes concernées ainsi que des gérantes des deux aires de services.

Afin de faciliter l'accès, des travaux sont réalisés sur les voiries extérieures, le parking extérieur utilisé par les personnels et les futurs clients, les cheminements piétons sur l'aire de services et la signalétique.

L'objectif est d'améliorer les déplacements piétons et de permettre aux habitants du territoire d'accéder en toute sécurité aux commerces et restaurants installés sur le site.

La mise en service de ces aménagements sur l'aire de services des Manoirs du Perche est prévue fin juin 2021.

URBANISME : QUELLES AUTORISATIONS ?

Permis de Construire PC ou Déclaration Préalable DP ?

** Construction nouvelle

- Emprise au sol et/ou surface de plancher < 20m² : DP
- Emprise au sol et/ou surface de plancher > 20m² : PC

** Extension (aménagement des combles, changement de destination, véranda)

- Emprise au sol et/ou surface de plancher < 20m² : DP
- Emprise au sol et/ou surface de plancher > 20m² : PC

Création ou modification d'ouverture : DP
Ravalement de façade : DP

Réfection de toiture : DP
Installation de panneaux photovoltaïques : DP

Garage et/ou abri de jardin, appentis

- Surface < 20m² : DP
- Surface > 20m² : PC

Serres

- Hauteur > 4m : PC
- Hauteur entre 1,80m et 4m, et emprise au sol sur une même unité foncière < 2000m² : DP
- Hauteur < 1,80m : aucune formalité
- Hauteur < 4m et la surface au sol sur une même unité foncière < 2000m² et situé dans le périmètre de protection des monuments historiques : DP

Piscine

- Dont la couverture mesure plus de 1,80m, quelle que soit la superficie : PC
- Dont le bassin < 100m², avec couverture < 1,80m ou non couverte : DP
- Dont le bassin < 10m², avec couverture < 1,80m ou non couverte : aucune formalité
- Bassin situé dans un périmètre de protection des monuments historiques : DP

Terrasse non couverte

- De plain-pied, sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée, d'une emprise au sol < 20m² : DP
- Surélevé, d'une emprise au sol > 20m² : PC
- De plain-pied et située dans le périmètre de protection des monuments historiques : DP

Clôture (portail, portillon) : DP

** RAPPEL RECOURS ARCHITECTE :

Vous êtes obligé de recourir à un architecte quand vous construisez un bâtiment autre qu'agricole, comme une maison individuelle, dont la surface de plancher créée est supérieure à 150 m²

ou

Quand vous déposez une demande pour agrandir une construction existante, vous êtes obligé de recourir à un architecte si la surface de plancher après travaux porte la surface totale de la construction à plus de 150 m²

ou

Quand vous déposez une demande pour agrandir une construction existante, vous êtes obligé de recourir à un architecte si la surface de plancher avant travaux dépassent 150 m² et que le projet nécessite un PC

Des Frazéens à la une : Sandrine et Pascal, nos nouveaux charcutiers



Depuis le 16 novembre dernier, Sandrine Cormier et Pascal Gisquet vous accueillent à la charcuterie artisanale de Frazé, au lieu-dit La Brulonnerie. Déjà traiteur à Epernon depuis 2010, le couple a donc pris la relève des Spécialités du Champ de Mars suite au départ à la retraite de M. et Mme Manceau. L'établissement emploie 3 salariés.

« Nous continuons avec les mêmes méthodes de travail que nos prédécesseurs, en produisant du fait maison à partir de porc labellisé Label Rouge », assure Pascal Gisquet. « Les principales différences sont le développement d'une partie traiteur du fait de notre métier d'origine, et la mise en place de points de retrait », précise Sandrine Cormier. Les clients peuvent ainsi commander sur internet et retirer leurs produits à Epernon le mercredi après-midi, à Bonneval le jeudi après-midi, et bien sûr à Frazé où la boutique reste ouverte en continu le vendredi et le samedi.

Les Spécialités du Champ de Mars – La Brulonnerie – 28160 Frazé
06 60 57 26 23 – 06 10 45 54 36

lesspecialitesduchampdemars@gmail.com

Événements communaux et associatifs du premier semestre 2021

Cette année encore, la crise sanitaire a contraint la commune et les associations à annuler toutes les manifestations prévues au premier semestre. Avec la fin du printemps, Frazé a pu retrouver un peu d'animation et hisser de la couleur dans certains hameaux...



8 mai : commémoration de l'Armistice



20 mai : accueil d'un tandem ralliant les deux Mont-Saint-Michel français dans le cadre d'une aventure sportive solidaire



14 mai : passage du Tour d'Eure-et-Loir cycliste



6 juin : commémoration du Débarquement par Joël Benoît, habitant du Boulay du Parc qui pavoise aussi son jardin chaque 19 mars, 8 mai, 14 juillet et 11 novembre !

Agenda 2021 de Frazé : un second semestre « sous réserve »...

Le moment venu, au regard du contexte sanitaire, les manifestations répertoriées ici seront confirmées par voie d'affichage, de presse et sur le site internet de Frazé. Espérons qu'elles nous permettent enfin de retrouver un peu de contact humain et de convivialité !

| MOIS | DATES | EVENEMENTS | ORGANISATEURS |
|-----------|--|---|---|
| SEPTEMBRE | samedi 18 et dimanche 19 | Journées du Patrimoine : animations dans le village et à la salle des fêtes | Associations de Frazé / Château / Municipalité |
| OCTOBRE | samedi 23 à 20h30 | Loto | Amicale des anciens élèves |
| NOVEMBRE | mercredi 11 à 10h15 | Commémoration de l'Armistice, suivie du banquet des aînés | Municipalité et CCAS |
| DECEMBRE | samedi 18 à 15h00 dimanche 19 à 14h00 | Noël des enfants de Frazé Arbre de Noël | Comité des fêtes APEA |

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie ou le calendrier du site internet www.mairie-fraze.fr afin de vous tenir informé des événements et modalités d'inscription éventuelles.**

➤ Les Journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021 : soyons nombreux à venir fêter notre patrimoine exceptionnel après une année 2020 bien maigre en festivités !

Cette année le thème sera « Patrimoine pour tous ». Nous sommes tous invités à nous rassembler pour fêter la richesse de notre patrimoine local et à Frazé, nous sommes gâtés !

A année exceptionnelle, programme exceptionnel car Frazé accueillera le samedi 18 septembre la première « Journée du Perche » qui proposera de rassembler tous les acteurs qui portent dans leur raison sociale le mot « Perche » et qui souhaitent présenter leurs compétences ou produits.

Le programme proposé est par ailleurs déjà très riche avec le samedi 18 une randonnée vélo, une chasse aux trésors*, une conférence sur le patrimoine de nos villages animée par Stéphane Bern*, le spectaculaire feu d'artifice en musique. Le dimanche 19, la traditionnelle brocante (organisée par notre Comité des Fêtes, habituellement au mois de mai), ainsi que la messe de la Saint-Hubert et une randonnée pédestre sont au programme.

Enfin, en permanence sur les deux journées, vous pourrez flâner dans le parc du château, dans notre belle église et le long de la promenade du lavoir, découvrir les faïences du Perche et la vie de « la centenaire de Frazé » à la mairie, rencontrer des artisans et exposants sur le Perche, circuler dans le bourg en calèche tirée par des chevaux percherons, découvrir la mini-ferme et bien sûr vous restaurer à l'Etape des Saveurs.

A la rentrée de septembre, nous vous invitons à surveiller de près le site internet de la mairie, Panneau Pocket, et les affiches à la mairie ou à l'Etape des Saveurs afin de prendre connaissance du programme définitif.

* **chasse au trésor et conférence : inscriptions obligatoires** en raison du nombre de places limité. Vous pouvez dès à présent contacter la mairie par téléphone ou par mail.



Etat civil

Mariage : Jean TARTARE et Peggy de MEAULNE, le 25 juin 2021

Décès : Mme Suzanne VERDIER, le 16 janvier 2021 au Coudray
M. Yves BARIBEAUD, le 2 février 2021 au Coudray

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h

le mardi après-midi de 14h30 à 16h30

Possibilité de prendre rendez-vous en fin de journée, sur demande
permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70

Fabien MASSON, 1^{er} adjoint : 06.26.63.60.03

Isabelle LAVIE, 2^{ème} adjointe : 06.20.35.38.90

Gérard TRECUL, 3^{ème} adjoint : 06.32.00.74.88

Fabrice CUVIER, 4^{ème} adjoint : 06.66.95.95.17

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 28 – juillet 2021

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre, Isabelle Lavie, Agnès de Pétigny, Christine Trécul

Illustrations : Isabelle Lavie, Brigitte Pistre, Alban Rousseau

Couverture : Florestan Alex-Plessier

Mise en page : Isabelle Lavie

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux

Fête Nationale mardi 13 juillet retrouvons-nous à 23h à l'étang



©Mairie de Frazé / I. Lavie